



# Communiqué de presse

116/21

Montreuil, le 18 octobre 2021.

## Les salarié.e.s des CLCC ne demandent pas l'aumône !!!

Pourquoi la CFDT, CGT et SUD ne sont-elles pas signataires du Ségur 2 dans la branche des Centres de Lutte Contre le Cancer ? L'accord non négociable proposé par La Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer est non seulement insuffisant, mais il est conditionné au financement par les pouvoirs publics.

Cette clause de financement est inacceptable car elle prend en otage les salarié.e.s et ne converge pas vers ce qui a été négocié dans la Fonction Publique Hospitalière où le Ségur 2 est une revalorisation salariale pérenne a contrario de cette indemnité.

Les organisations syndicales CFDT, CGT et SUD s'attendaient, en plus de cette mesure, à des revalorisations significatives pour l'ensemble des salarié.e.s, a minima à hauteur des rémunérations du secteur public.

Les 3 organisations syndicales CFDT, CGT et SUD ont demandé l'élargissement des bénéficiaires afin de récompenser l'investissement des salarié.e.s des Centres de Lutte Contre le Cancer. Là encore, la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer a refusé d'entendre cette revendication, proposant 0,5 % d'augmentation générale des salaires, ce qui est bien inférieur à la revalorisation du SMIC (2,2 % au 1er Octobre 2021).

**Face à ces mesures inéquitables et insuffisantes, la CFDT, la CGT et SUD ont décidé d'exercer leur droit d'opposition dès réception de la notification. Les trois organisations syndicales étant majoritaires, l'accord sera réputé comme non écrit.**

La CFDT, CGT et SUD demandent la réouverture immédiate des négociations.